

Monsieur Gilbert Krief,  
EXPERT COMPTABLE,  
Inscrit au tableau de l'ordre de la région PARIS ILE DE FRANCE  
Commissaire aux Comptes  
Inscrit auprès de la Cour d'appel de PARIS

137 Avenue Anatole France  
94600 CHOISY-LE-ROI  
Tél : 06 47 89 36 24  
Mail : gilbert.krief.compta@gmail.com

## SAS A&A HOLDING

Société par actions simplifiée

Au capital de 7 000 000  
euros

Siège social : ZA PARIS NORD, 33 rue des Chardonnerets  
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

En cours d'immatriculation R.C.S.BOBIGNY

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Sur l'apport des titres de la société MULTI SERVICES INTERMODAL détenus par  
Monsieur KAMALAK Ali et Monsieur SADI Aouad.

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par les associés en application de l'article L.223-9 du Code de Commerce, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par Monsieur KAMALAK Ali et Monsieur SADI Aouad à la société par actions simplifiée **A&A HOLDING**.

I EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

Monsieur KAMALAK Ali,  
Né le 02 août 1990 à Clichy (92),  
De nationalité française,  
Domicilié au 61 rue de Dijon, 77290 MITRY MORY,

ET

Monsieur SADI Aouad,  
Né le 08 septembre 1990 à Bondy (93),  
De nationalité française,  
Domicilié au 32 rue Emile Zola, 77290 MITRY MORY

D'une part, les Apporteurs

et

Société A&A HOLDING Société par actions simplifiée  
Au capital de 7 000 000 euros

Dont le siège social est situé au ZA PARIS NORD, 33 rue des Chardonnerets  
93290 Tremblay-En-France,  
SIREN : En cours d'immatriculation R.C.S. BOBIGNY

Représentée par son Président, Monsieur KAMALAK Ali,

D'autre part, la Société Bénéficiaire

Les apporteurs, Monsieur KAMALAK Ali et Monsieur SADI Aouad sont associés de la société à responsabilité limitée MULTI SERVICES INTERMODAL

La société A&A HOLDING est une Société par actions simplifiée en cours d'immatriculation auprès du registre du commerce et des Société de BOBIGNY, dont le siège social est situé ZA PARIS NORD, 33 rue des Chardonnerets  
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE.

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

La prise de participation dans toutes sociétés et/ou entreprises constituées ou à constituer  
quelles que soient leurs activités, civiles, commerciales ou industrielles et quelle que soit  
leur nationalité ;

- La souscription à toute augmentation de capital des mêmes entreprises et/ou sociétés ;
- La détention et l'acquisition de portefeuille de titres ;
- L'activité de prestations de services techniques, administratifs et de gestion au profit de ses filiales et des sociétés dans lesquelles la société ou l'un de ses associés détient une participation ;
- La fourniture de prestations de services de direction générale au profit de ses filiales, sous-filiales ou de sociétés dans lesquelles elle détient des participations ;
- L'acquisition, la gestion de leurs valeurs mobilières ou immobilières en vue de leur exploitation sous toutes ses formes y compris la location simple ;
- L'acquisition, directement ou indirectement, de tous droits et biens immobiliers ;

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tous similaires, connexes ou complémentaires et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Elle est représentée par Monsieur KAMALAK Ali, Président,

## II - DESCRIPTION EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS

### II -1 . Description

Monsieur KAMALAK Ali et Monsieur SADI Aouad font apport à la société A&A HOLDING de la pleine propriété des 780 (Sept cent quatre-vingt) actions qu'ils détiennent dans la société à responsabilité limitée MULTI SERVICES INTERMODAL,

La société MULTI SERVICES INTERMODAL

- Est une société à responsabilité limitée au capital de 117 000 (Cent dix-sept mille) euros dont le siège social est au ZA PARIS NORD, 33 rue des Chardonnerets
- 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
- Est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 802 454 447;

La société a pour objet :

- Affrètement et organisation des transports (air, mer et terre);
- Activité de commissionnaire de transport;
- Commerce de gros (commerce interentreprises et d'autres biens domestiques) ;
- Entreposage et Stockage ;
- Transporteur public routier de marchandises, de déménagement et/ou loueur de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicule n'excédant pas 3,5 tonnes de PMA;

- Location de tous types de véhicule avec ou sans moteur ;
- Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion ;
- Activité de nettoyage ;
- Import et export de véhicules et tous autres types de marchandises et services non règlementé;
- Toute prise de participation directe ou indirecte dans toute société ou entreprise financière, commerciale, industrielle, immobilière ou foncière ; par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres et droits sociaux, de fusion, de scission, d'alliance ou autrement ;
- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

## II -2. Evaluation

La société MULTI SERVICES INTERMODAL a été valorisée à la somme globale de 7 000 000 (sept million) euros.

Les comptes servant de référence à cette évaluation sont la situation arrêtée au 30 septembre 2024.

La société MULTI SERVICES INTERMODAL a été valorisée selon une méthode mixant une approche patrimoniale.

- L'approche patrimoniale a été calculée en tenant compte d'une valorisation du fonds correspondant à 40 % du chiffre d'affaires hors taxes annuel.

Cette valorisation est constaté dans le tableau ci-dessous :

|                                                                                                                                                   |  |           |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-----------|-----------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• APPROCHE PATRIMONIALE .</li> </ul>                                                                       |  |           |           |
| Capitaux propres au 30/09/2024 (1 867 943 arrondi a 1 700 000 €)                                                                                  |  | 1 700 000 |           |
| Retraitements :                                                                                                                                   |  | 5 300 000 |           |
| Valorisation fonds de commerce à 40% CAHT annuel                                                                                                  |  |           |           |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAHT : <math>(9\,888\,447 \times 12/9) \times 40\% = 5\,273\,838</math> arrondi à 5 300 000 €</li> </ul> |  |           |           |
|                                                                                                                                                   |  |           | 7 000 000 |

## II -3. Rémunération

En rémunération de cet apport, Monsieur SADI Aouad se verra attribuer 3 500 000 (trois million cinq cent mille) actions d'un (1.00 €) euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées de la société A&A HOLDING.

En rémunération de cet apport, Monsieur KAMALAK Ali se verra attribuer 3 500 000 (trois million cinq cent mille) actions d'un (1.00 €) euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées de la société A&A HOLDING.

Sur le plan fiscal, s'agissant d'apports de titres réalisés par des personnes physiques au bénéfice d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés établie en France contrôlée par les apporteurs, les plus-values réalisées par les apporteurs à raison desdits apports feront l'objet d'un report d'imposition conformément aux dispositions de l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts.

Les apporteurs reconnaissent avoir été parfaitement informés des conséquences fiscales découlant de ces apports.

### III - VERIFICATIONS EFFECTUEES ET APPRECIATIONS DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Sur la base de mes travaux :

- └ Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport décrit ci-dessus ;
- └ Je conclus que la valeur de l'apport effectué s'élevant à 7 000 000 (Sept million) euros :
  - N'est pas surévaluée,
  - Est au moins égale au montant des actions attribuées par la société A&A HOLDING, en rémunération de cet apport à Monsieur SADI Aouad et Monsieur KAMALAK Ali.

Je n'ai pas relevé d'avantage particulier pouvant motiver une observation de ma part.

Fait à Tremblay-en-France, le 22 novembre 2024.

Monsieur Gilbert Krief

Commissaire aux Apports

**Gilbert KRIEF**  
Expert-comptable  
Commissaire aux comptes  
Tél : 06 47 89 36 24  
SIRET : 536 506 726 00024